



Allianz Trade Bonding

"Cautions de marché" - Le garant de la réussite de vos projets



“

AVEC ALLIANZ TRADE,
J'AI FAIT LE CHOIX D'UN NOUVEAU
PARTENAIRE FINANCIER SOLIDE.
AINSI, JE DIVERSIFIE ET OPTIMISE LE
FINANCEMENT DE MON ACTIVITÉ.

ALLIANZ TRADE VOUS ACCOMPAGNE DANS LE SUCCÈS DE VOS MARCHÉS

Cautionnement de soumission, de restitution d'acompte, de bonne fin ou encore de retenue de garantie, Allianz Trade vous aide à maîtriser et sécuriser votre relation client de l'appel d'offres à la livraison du marché.

1 - CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Dans le cadre d'un appel d'offres pour un marché public ou privé, le donneur d'ordre ou maître d'ouvrage, est soucieux de s'assurer que le marché sera mené à son terme. Le donneur d'ordre impose alors aux entreprises participantes à la consultation de présenter un cautionnement de soumission. Ce dernier est un engagement de payer une somme fixée contractuellement au maître d'ouvrage bénéficiaire de la garantie, en cas de non-exécution par le maître d'œuvre de ses obligations contractuelles.

Vous garanzissez le sérieux et la compétitivité de votre entreprise et renforcez la pertinence de vos propositions.

2 - CAUTIONNEMENT DE BON PAIEMENT DU SOUS-TRAITANT

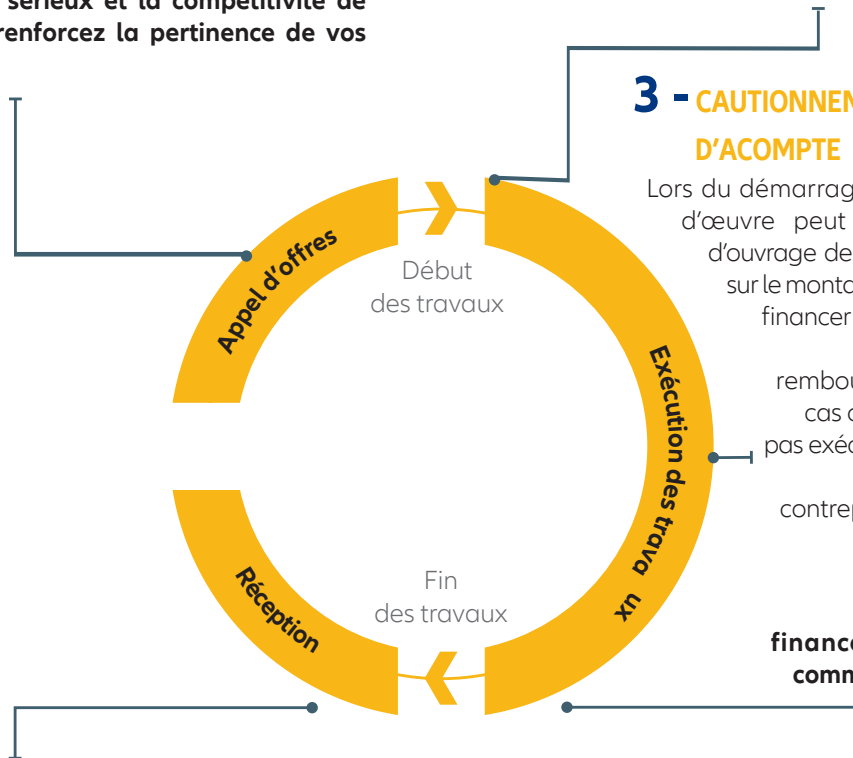
La caution garantit le sous-traitant en cas de défaillance de l'entreprise générale. Issu de la loi du 31 décembre 1975, cet acte vise à garantir au sous-traitant d'un marché le paiement des sommes convenues dans le contrat de sous-traitance, en cas de défaut de paiement de son entrepreneur général. Cet acte de cautionnement doit nécessairement être donné aux sous-traitants, sous peine de nullité du marché sous-traité.

Vous offrez une couverture à votre partenaire tout en respectant les dispositions réglementaires.

3 - CAUTIONNEMENT DE RESTITUTION D'ACOMPTE

Lors du démarrage du chantier, le maître d'œuvre peut demander au maître d'ouvrage de lui consentir une avance sur le montant global du marché pour financer le lancement des travaux. Pour s'assurer du remboursement de l'avance, au cas où les travaux ne seraient pas exécutés, le maître d'ouvrage peut demander en contrepartie à bénéficier d'un cautionnement de restitution d'acompte.

Vous optimisez le financement nécessaire au commencement des travaux.



5 - CAUTIONNEMENT DE RETENUE DE GARANTIE

À la réception du marché, pour se prémunir d'éventuelles malfaçons, le maître d'ouvrage applique généralement une retenue de garantie de l'ordre de 5 % du montant des travaux, qui sera restituée au maître d'œuvre à l'issue d'un délai fixé contractuellement. Le maître d'ouvrage peut toutefois payer au maître d'œuvre la totalité du montant du marché à sa livraison, en contrepartie d'un cautionnement de retenue de garantie, qui l'indemniserait en cas de malfaçons.

Vous optimisez votre trésorerie en percevant l'intégralité du montant du marché dès la livraison des travaux.

4 - CAUTIONNEMENT DE BONNE FIN

Afin de s'assurer que les travaux seront menés conformément au contrat, le maître d'ouvrage peut exiger du maître d'œuvre un cautionnement de bonne fin. En cas de défaillance du maître d'œuvre, la caution indemnise le maître d'ouvrage dans les conditions contractuelles.

Vous garanzissez la bonne exécution des travaux et sécurisez votre relation client.

30

BUREAUX DANS LE MONDE

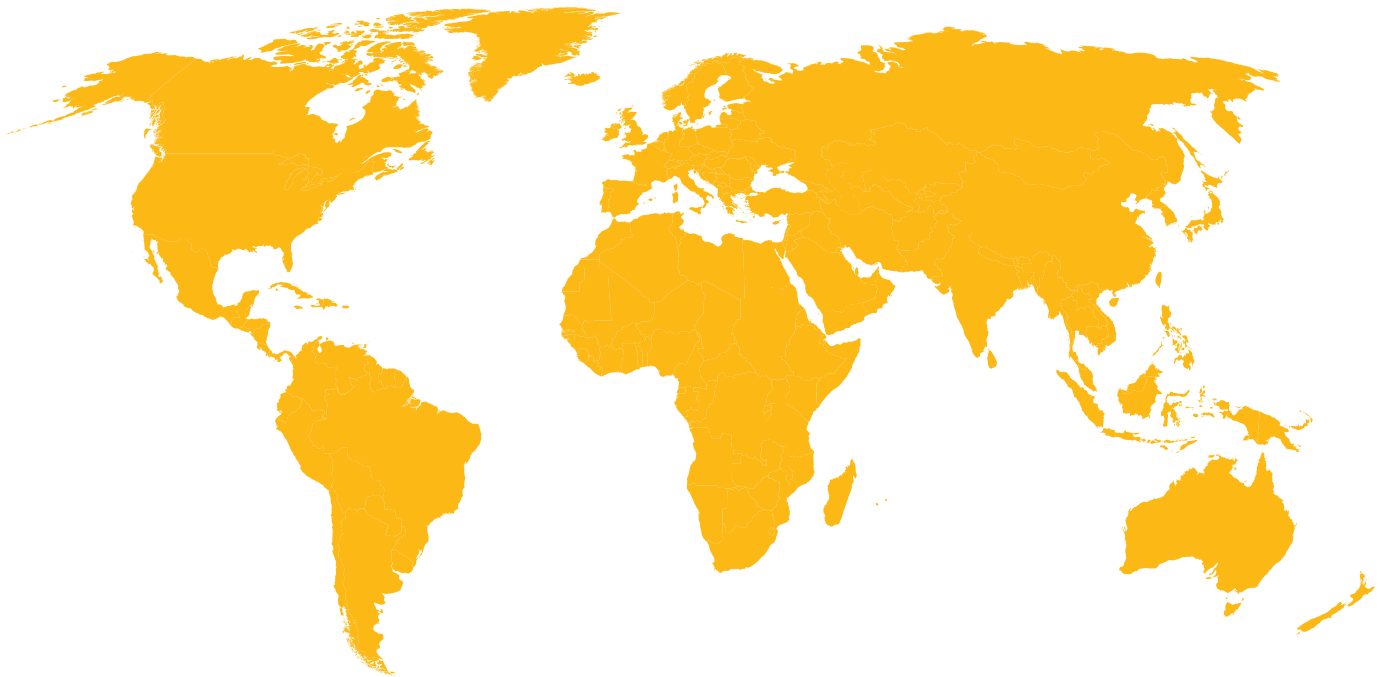
116 milliards

D'EUROS DE CAPACITÉS "CAUTION" OFFERTES

DONT

62 milliards

D'EUROS D'ENGAGEMENTS ÉMIS



DES ÉQUIPES DÉDIÉES QUI RÉPONDENT À VOS EXIGENCES

Avec 116 milliards EUR de capacités émises, Allianz Trade est un leader mondial sur le marché de la caution.

Expert de la caution, Allianz Trade accompagne ses clients tant sur leurs obligations contractuelles (cautions de marché) que légales (caution environnementale, caution douanière, caution intérim).

Réactivité

Nous étudions vos demandes de caution dans des délais très courts (24/48 h) et adaptons notre réponse à vos projets.

Proximité

Nous sommes à votre écoute et nous vous apportons de la visibilité au quotidien pour faciliter votre développement.

Développement international

Présents partout dans le monde, nous vous apportons l'expertise d'un réseau international de 30 bureaux spécifiquement formés pour vous assister et adapter nos réponses aux contraintes locales des marchés.

AVEC ALLIANZ TRADE, VOUS FAITES LE CHOIX D'UN PARTENAIRE FINANCIER SOLIDE ET D'UN HAUT NIVEAU D'EXPERTISE

Bénéficiez dès à présent des avantages offerts par les "Cautions de marché" Allianz Trade !

ACCÉDEZ À UNE SIGNATURE DE HAUTE QUALITÉ

Reconnu comme un acteur solide du secteur de l'assurance, Allianz Trade, membre du Groupe Allianz, bénéficie d'une notation de haute qualité (AA) délivrée par l'agence de notation Standard & Poor's. Cette distinction renforce la crédibilité des actes de cautionnement ou de garantie Allianz Trade exigés par vos partenaires et démontre le professionnalisme de vos propositions.

AMÉLIOREZ LE FINANCEMENT DE VOTRE ACTIVITÉ

En faisant appel aux solutions d'émission d'actes de cautionnement ou de garantie Allianz Trade, société d'assurance, vous pouvez bénéficier d'une ligne de crédit supplémentaire dans le financement de vos projets. Ainsi, en diversifiant votre portefeuille de partenaires financiers, vous pouvez allouer vos capacités de financement pour vos autres besoins du type prêts, découverts, trésorerie ...

PÉRENNISEZ VOTRE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Allianz Trade vous offre une large gamme d'actes de cautionnement destinés à sécuriser l'ensemble de vos relations commerciales avec vos clients et partenaires :

- 1 - Cautionnement de soumission
- 2 - Cautionnement de restitution d'acompte
- 3 - Cautionnement de bonne fin
- 4 - Cautionnement de retenue de garantie

CONSOLIDEZ LA RELATION DE CONFIANCE ÉTABLIE AVEC VOS CLIENTS ET PARTENAIRES

En rassurant vos clients et partenaires quant à la réalisation du marché, vous consolidez votre relation client et vous vous concentrez sur votre cœur de métier. De plus, Allianz Trade peut vous accompagner sur toute la durée de votre projet.

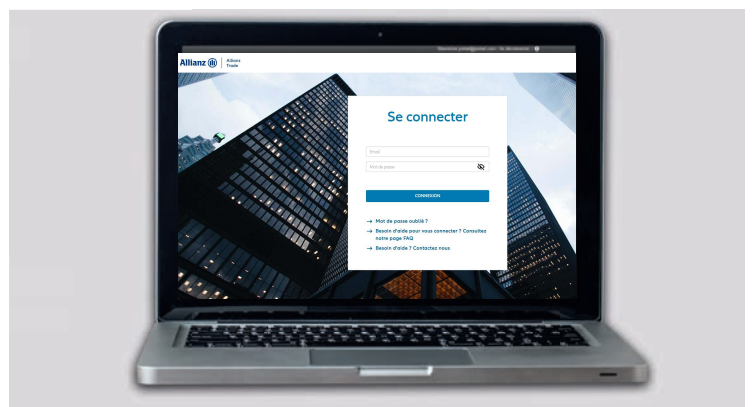
SAISISSEZ DES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DANS LE MONDE

Fort de son réseau, Allianz Trade peut émettre pour vous des cautions à l'international. Grâce à nos relais locaux, nous vous fournissons des cautions en tenant compte des spécificités locales et de vos besoins.

Allianz Trade Online

VOTRE OUTIL D'ÉMISSION AFIN DE GAGNER EN SIMPLICITÉ, RAPIDITÉ ET SÉCURITÉ !

Sur vos services en ligne 'Allianz Trade Online' et le procédé de signature électronique, vous maîtrisez vos demandes d'émissions en quelques clics.





Processus de souscription

1. Contactez notre équipe Caution pour obtenir une analyse de votre projet.
2. Allianz Trade étudie votre projet et peut faire une proposition.
3. Suite à votre accord, Allianz Trade enregistre le contrat et émet les conditions générales et particulières vous offrant une capacité à utiliser.
4. Vous pouvez ensuite demander l'émission d'actes de cautionnement ou de garantie selon les conditions contractuelles et dans la limite de votre capacité offerte.

PLUS D'INFORMATIONS



Nos équipes Caution sont à votre écoute
au 01 84 11 65 65
ou par e-mail :
cautionfrance@allianz-trade.com

Conseil de ciblage

- Entreprises à partir de 100 M€ de chiffre d'affaires total
- Grade entre 1 et 5
- 3 ans d'existence

100 M€

Principales caractéristiques

Eligibilité	Au cas par cas selon l'étude du projet
Montant de la ligne de caution	A définir en fonction de la nature du besoin et après étude du risque
Lieu de situation du marché & bénéficiaires	France et monde entier
Durée de la caution	Possibilité d'obtenir une caution sur toute la durée du projet faisant l'objet du cautionnement
Montant de la prime	Taux défini contractuellement dans les Conditions Particulières, appliqué au montant des cautions émises
En cas de sinistres	Le bénéficiaire peut faire appel de la caution à partir de la date de réception de la caution. Allianz Trade procède au paiement des sommes dues dans la limite du montant de la caution, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires, telles que définies dans l'acte de caution.
Durée du contrat	Durée indéterminée

Plus d'informations ?

Nos équipes sont à votre écoute
au 01 84 11 65 65

ou

consultez allianz-trade.fr

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - RCS Nanterre B 799 339 312

Sise 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

Succursale française d'Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418

Siège social : avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

allianz-trade.fr